

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Edition: 26 novembre 2018, version 2.2
Révision de: 17 novembre 2017
Nom commercial: GENERAL PURPOSE
Page: 1 de 17

RUBRIQUE 1: Identification de la substance ou du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: GENERAL PURPOSE
Code: GP
Synonyme(s): -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Détergent pour le nettoyage ultrasonique.
Catégorie du produit: PC35: Produits de lavage et de nettoyage.
Utilisation déconseillée: Autre industrie non spécifiée.
Raison: En raison du manque d'expérience ou d'informations connexes, le fournisseur n'est pas en mesure d'approuver cette utilisation.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Branson Ultrasonics S.A.
9, Ch. Faubourg-de-Cruseilles
CH-1227 Carouge/Geneva
SWITZERLAND
Téléphone: +41 (0) 22 – 304 8340
E-mail: info@branson.ch
Site web: www.branson.ch

Service chargé des renseignements:

Personne de contact: M. Félix Ninis
Tél.: +421 (0) 32 7700 352
E-mail: info@branson.eu
Website : www.branson.eu
Joignable de/à
(jours ouvrables): 08h00-16h00.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: Centre antipoison et de toxicovigilance
de Paris: +33 1 40 05 48 48
Belgique: Centre antipoison belge: +32 (0) 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:
Skin Corr. 1B; H314 - Eye Irrit. 2; H319.

2.2. Éléments d'étiquetage



Pictogrammes de danger:
Mention d'avertissement: Danger.
Mention de danger:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Edition: 26 novembre 2018, version 2.2
Révision de: 17 novembre 2017
Nom commercial: GENERAL PURPOSE
Page: 2 de 17

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Précautions à prendre:	
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche — NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage:	Métasilicate de sodium pentahydraté, 2-butoxyéthanol et isotridécanol, éthoxylé (>7 - <15 EO).
2.3. Autres dangers	Le matériau dégrasse la peau. Éviter l'absorption du 2-butoxéthanol par la peau.
Résultats des évaluations PBT et vPvB	
PBT:	Non.
vPvB:	Non.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants.

3.1. Substances	Inapplicable.
3.2. Mélanges	
Description:	
	Préparation à base d'eau, de métasilicate de sodium pentahydraté, de 2-butoxyéthanol, d'isotridécanol, éthoxylé (>7 - <15 EO) et de sulfate de 2-(2-dodécyloxyéthoxy) éthyle et de sodium.
Composants dangereux	
Métasilicate de sodium pentahydraté	
N° CAS:	10213-79-3 (6834-92-0)
N° CE:	229-912-9
N° d'indice:	014-010-00-8
N° d'enreg. REACH:	01-2119449811-37
Taux (W/W):	5 - 10 %
Danger, 1272/2008/CE:	Skin Corr. 1B; H314 - STOT SE 3; H335 - Met. Corr. 1 H290.
2-Butoxyéthanol	
N° CAS:	111-76-2
N° CE:	203-905-0
N° d'indice:	603-014-00-0
N° d'enreg. REACH:	01-2119475108-36
Taux (W/W):	5 - 10 %
Danger, 1272/2008/CE:	Acute Tox. 4; H302, H312, H332 - Eye Irrit. 2; H319 - Skin Irrit. 2; H315.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Edition: 26 novembre 2018, version 2.2
Révision de: 17 novembre 2017
Nom commercial: GENERAL PURPOSE
Page: 3 de 17

Note: Identifié par l'UE - perturbateur endocrinien (ref. Brussels, 15.6.2016 SWD(2016) 211 final, Annex 4 chemical substances screened in the context of the impact assessment on criteria to identify endocrine disruptors).

Isotridécanol, éthoxylé (>7 - <15 EO)
N° CAS: 69011-36-5
N° CE: 931-138-8
N° d'indice: -
N° d'enreg. REACH: (polymère)
Taux (W/W): 1 - < 3 %
Danger, 1272/2008/CE: Acute Tox. 4; H302 - Eye Dam. 1; H318.

Sulfate de 2-(2-dodécyloxyéthoxy) éthyle et de sodium
N° CAS: 3088-31-1
N° CE: 221-416-0
N° d'indice: -
N° d'enreg. REACH: 01-2119979536-20
Taux (W/W): 0,5 - < 1 %
Danger, 1272/2008/CE: Eye Irrit. 2; H319 - Skin Irrit. 2; H315 - Skin Sens. 1; H317.

Voir rubrique 16 pour le texte intégral des phrases H et EUH déclarées ci-dessus.

RUBRIQUE 4: Premiers secours.

4.1. Description des premiers secours

- Mesures générales: En cas d'accident, de doute, de symptômes persistants ou de malaise, consulter immédiatement un médecin. En cas de contact prolongé, le matériau attaque les tissus; un rinçage immédiatement après l'exposition peut limiter les dommages.
- Après contact avec les yeux: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte, ensuite immédiatement rincer les yeux suffisamment longtemps (minimum 15 minutes) à l'eau tiède en maintenant les paupières ouvertes. Assister la victime lors du rinçage. Ensuite, immédiatement consulter un médecin/ophtalmologue. Continuer à rincer pendant le transport de la victime. Ne pas utiliser de produit neutralisant.
- Après contact avec la peau: En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer soigneusement les chaussures avant de les réutiliser. Consulter immédiatement un médecin.
- Après ingestion: Faire rincer la bouche à l'eau et ensuite faire boire beaucoup d'eau (au moins deux verres). (Ne jamais rien faire boire à une personne inconsciente pour cause de risque de suffocation). NE PAS faire vomir et appeler immédiatement un médecin ou transporter la victime à l'hôpital. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération.
- Inhalation d'aérosols ou de vapeurs en concentrations élevées: Amener la personne à l'air frais, la garder au chaud et au repos en position semi-assise, consulter un médecin. Si la victime ne respire pas ou de manière irrégulière, pratiquer la respiration artificielle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Edition: 26 novembre 2018, version 2.2
Révision de: 17 novembre 2017
Nom commercial: GENERAL PURPOSE
Page: 4 de 17

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet sur les yeux:	Corrosif, rougeur, douleurs, vue trouble, lacrymation excessive, lésion de la cornée.
Effet sur la peau:	Irritations, rougeurs, douleurs, brûlures. Le contact avec la peau peut causer le dégraissage de la peau et provoquer une dermatite de contact allergique et l'absorption par la peau. Contient du 2-butoxéthanol qui peut être absorbé par la peau. En outre, risque de brûlures chimiques au contact de la peau.
Après ingestion:	Corrosif, ampoule sur les lèvres et dans la bouche, douleurs abdominales, crampes d'estomac, nausée et vomissement, vomissement de sang et/ou diarrhée sanguinolente, chute brutale de la pression artérielle, perte de conscience. La substance peut avoir des effets sur le système nerveux central, la décomposition des globules rouges, les reins et le foie.
Effets sur (la respiration) les organes respiratoires:	Irritation, maux de gorge et toux, étourdissement, hébétude, essoufflement, difficulté à respirer, somnolence, perte de conscience. L'inhalation de concentrations élevées peut causer un œdème pulmonaire, mais seulement après l'apparition d'effets corrosifs sur les muqueuses des yeux et/ou des voies respiratoires supérieures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement médical de soutien:	Traitement symptomatique et thérapie de soutien selon prescription.
--------------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:	CO ₂ , poudre d'extinction ou jet d'eau. Combattre les foyers importants au jet d'eau. Mousse. Sable. Adapter les moyens de lutte contre l'incendie à l'environnement.
Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité:	Puissant jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers inhabituels d'incendie: contient des composants pouvant former des mélanges explosifs (peroxydes) avec l'air à une température supérieure à 61 °C. Réagit avec les oxydants forts, les halogènes et les acides, provoquant un danger d'incendie et d'explosion. Risque de dégagement de fumées nocives et toxiques en cas d'incendie. Produits de décomposition potentiellement dangereux pour la santé, dont le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et le dioxyde de soufre (SO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection:	Pour le personnel préposé à la lutte contre le feu, le port d'un appareil de protection de la bouche et du nez à adduction d'air (appareil respiratoire autonome) et d'une combinaison complète de protection (résistante aux alcalis) est obligatoire. Déploiement de personnel qualifié, familier avec les risques de ce produit. Après l'intervention, nettoyer l'équipement (douches, laver et vérifier soigneusement les vêtements).
-----------------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Edition: 26 novembre 2018, version 2.2
Révision de: 17 novembre 2017
Nom commercial: GENERAL PURPOSE
Page: 5 de 17

Autres indications:	Utiliser de l'eau (pulvérisée) pour refroidir les conteneurs et les constructions à proximité. Ne pas laisser l'eau d'extinction se répandre dans l'environnement.
---------------------	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Superviser le port d'un équipement de protection individuelle approprié, y compris une protection respiratoire, lors du nettoyage des déversements. Évacuer immédiatement le personnel des espaces contaminés et assurer une ventilation adéquate. Éloigner les sources d'ignition (par exemple fumer, flammes nues, étincelles). Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Risque de glissade.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Arrêter les fuites s'il est possible de le faire sans risque. Endiguer autant que possible le produit répandu avec un matériau inerte. Ne pas déverser le produit déversé dans les égouts ou dans les eaux de surface. En cas de déversement de grandes quantités dans l'environnement, prendre contact avec les autorités compétentes.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Collecter le liquide déversé dans des récipients à déchets hermétiques. Nettoyer le plus rapidement possible tout déversement à l'aide d'un matériau absorbant inerte et éliminer comme déchet dangereux. Nettoyer les résidus à grande eau.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
Informations concernant une manipulation sûre, voir rubrique 7.
Informations sur l'équipement de protection individuelle, voir rubrique 8.
Informations sur l'élimination, voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage.

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Manipulation: Éviter la formation de brouillard, maintenir une hygiène stricte. Respecter les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques. Éviter de respirer les vapeurs, ainsi que tout contact avec le matériau. Évitez les concentrations supérieures à la valeur limite d'exposition professionnelle. Se laver les mains avant et après la manipulation du produit. Assurer une bonne ventilation/aspiration aux postes de travail. Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution. Éviter la formation d'aérosols. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
- Préventions des incendies et des explosions: Empêcher la formation de concentrations explosives de vapeurs dans l'air. Ne pas vaporiser sur une flamme ou un corps incandescent. Éloigner les sources d'ignition (par exemple fumer, flammes nues, étincelles). Prendre des mesures de précaution spéciales contre les décharges électrostatiques.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Edition: 26 novembre 2018, version 2.2
 Révision de: 17 novembre 2017
 Nom commercial: GENERAL PURPOSE
 Page: 6 de 17

Stockage:	Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker à l'écart des acides forts, des métaux et des halogènes. Éviter l'échauffement au-dessus de la température ambiante, le gel peut endommager le produit.
Exigences concernant les lieux et contenants de stockage:	Conserver de préférence dans l'emballage d'origine. Matériau approprié pour l'emballage: Polyéthylène, acier inoxydable, PVC. Matériau inapproprié pour l'emballage: Aluminium, zinc, étain.
Informations concernant le stockage commun:	Conserver à l'écart des matériaux acides. Installer des cloisons de séparation dans le bac d'égouttage afin d'éviter que des matières acides et basiques ne puissent entrer en contact les unes avec les autres.
Autres indications sur les conditions de stockage:	Température de stockage recommandée: 20 ± 10 °C.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:		
Information produit: 111-76-2	2-Butoxyéthanol	
TWA 8 h	mg/m ³ (ppm)	100 (-) Pays-Bas - (10) Allemagne 49 (10) France, Suisse 123 (25) Angleterre 98 (20) Danemark, Finlande, Autriche, Espagne 50 (10) Norvège, Suède
TWA 15 min.		246 (-) Pays-Bas - (40) Allemagne 246 (50) France, Angleterre 250 (50) Finlande 200 ± 40 (20°C) 100 (20) Suède 98 (20) Suisse 245 (50) Espagne

Composants dangereux avec DN(M)EL:				
Information produit: 6834-92-0 Métasilicate de sodium	Exposition	Valeur	Unité	Population / Effets
DN(M)EL	Court terme cutanée	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme cutanée	1,49	mg/kg bw/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	6,22	mg/m ³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme cutanée	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Edition: 26 novembre 2018, version 2.2

Révision de: 17 novembre 2017

Nom commercial: GENERAL PURPOSE

Page: 7 de 17

DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme cutanée	-	mg/kg bw/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme cutanée	0,74	mg/kg bw/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	1,55	mg/m ³	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme orale	0,74	mg/kg bw/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme cutanée	-	mg/kg bw/jour	Population générale Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m ³	Population générale Local

Composants dangereux avec DN(M)EL:

Information produit: 111-76-2 2-Butoxyéthanol	Exposition	Valeur	Unité	Population / Effets
DN(M)EL	Court terme cutanée	89	mg/kg bw/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Court terme inhalation	663	mg/m ³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme cutanée	75	mg/kg bw/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	98	mg/m ³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme cutanée	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	246	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme cutanée	44,5	mg/kg bw/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Court terme inhalation	426	mg/m ³	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme cutanée	38	mg/kg bw/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	49	mg/m ³	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme orale	3,2	mg/kg bw/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Court terme orale	13,4	mg/kg bw/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Court terme inhalation	123	mg/m ³	Population générale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Edition: 26 novembre 2018, version 2.2
 Révision de: 17 novembre 2017
 Nom commercial: GENERAL PURPOSE
 Page: 8 de 17

				Local
Composants dangereux avec DN(M)EL:				
Information produit: 3088-31-1 Sulfate de 2-(2-dodécyloxy-éthyle et de sodium	Exposition	Valeur	Unité	Population / Effets
DN(M)EL	Court terme cutanée	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme cutanée	0,625	mg/kg bw/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	1,102	mg/m ³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme cutanée	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme cutanée	-	mg/kg bw/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme cutanée	0,312	mg/kg bw/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	0,272	mg/m ³	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme orale	0,156	mg/kg bw/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Court terme orale	-	mg/kg bw/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Population générale Local
Composants dangereux avec PNEC:				
Information produit: 6834-92-0 Métasilicate de sodium	Valeur	Unité	Compartiment	
PNEC	7,5	mg/l	Eau douce	
PNEC	1	mg/l	Eau de mer	
PNEC	7,5	mg/l	Rejets intermittents	
PNEC	1000	mg/l	STP (installation de traitement des eaux usées)	
PNEC	-	mg/kg dwt	Sédiment eau douce	
PNEC	-	mg/kg dwt	Sédiment eau de mer	
PNEC	-	mg/kg wwt	Sol	
PNEC	-	mg/l	Oral (aliments)	
Composants dangereux avec PNEC:				
Information produit: 111-76-2 2-Butoxyéthanol	Valeur	Unité	Compartiment	
PNEC	8,8	mg/l	Eau douce	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Edition: 26 novembre 2018, version 2.2
 Révision de: 17 novembre 2017
 Nom commercial: GENERAL PURPOSE
 Page: 9 de 17

PNEC	0,88	mg/l	Eau de mer
PNEC	9,1	mg/l	Rejets intermittents
PNEC	463	mg/l	STP (installation de traitement des eaux usées)
PNEC	34,6	mg/kg dwt	Sédiment eau douce
PNEC	3,46	mg/kg dwt	Sédiment eau de mer
PNEC	3,13	mg/kg wwt	Sol
PNEC	0,02	mg/l	Oral (aliments)

Composants dangereux avec PNEC:			
Information produit: 3088-31-1 Sulfate de 2-(2-dodécyloxy-éthoxy) éthyle et de sodium	Valeur	Unité	Compartiment
PNEC	0,086	mg/l	Eau douce
PNEC	0,009	mg/l	Eau de mer
PNEC	0,861	mg/l	Rejets intermittents
PNEC	588,899	mg/l	STP (installation de traitement des eaux usées)
PNEC	3222,345	mg/kg dwt	Sédiment eau douce
PNEC	3222,345	mg/kg dwt	Sédiment eau de mer
PNEC	1527,023	mg/kg wwt	Sol
PNEC	Pas de potentiel de bioaccumulation	mg/l	Oral (aliments)

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection individuelle:	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Porter un vêtement de protection approprié (de préférence en coton ou en fibres résistantes à la chaleur). Imposer une interdiction de manger, boire et fumer dans les zones où ce produit est manipulé, stocké ou traité.
Protection de la bouche et du nez:	Une ventilation adéquate (facteur de ventilation > 1), si possible complétée par une extraction à la source. Si la valeur limite d'exposition sur le lieu de travail ne peut être respectée sur la base de mesures techniques, utiliser un filtre combiné pour les expositions de courte durée. Porter des vêtements de protection adaptés (combinaison, de préférence en coton épais, ou des vêtements de protection à usage unique), des gants et un équipement de protection des yeux/du visage. Enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Conserver les vêtements de travail à part. Douche d'urgence.
Peau et corps:	Porter des vêtements de protection adaptés (combinaison, de préférence en coton épais, ou des vêtements de protection à usage unique), des gants et un équipement de protection des yeux/du visage. Enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Conserver les vêtements de travail à part. Douche d'urgence.
Mains:	Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Porter des gants de protection en cas de risque de contact avec la peau. En cas de manipulation prolongée ou répétée, utiliser des gants en : caoutchouc butyle. Le matériau des gants (EN374) doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. (résistant aux produits chimiques en fonction de la durée d'exposition selon EN 374).
Yeux:	Lunettes de protection hermétiques (EN 166) et douche oculaire. Masque facial complet en cas de risque de projections.
Méthodes de contrôle:	Des contrôles de concentration de substances dans la zone où respirent les opérateurs ou sur le lieu de travail peuvent être nécessaires pour

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Edition: 26 novembre 2018, version 2.2
Révision de: 17 novembre 2017
Nom commercial: GENERAL PURPOSE
Page: 10 de 17

confirmer la conformité à une valeur limite d'exposition et à des exigences de contrôles.

Mesures de contrôle de l'exposition environnementale: Toute fuite du matériau et de la solution concentrée doit être arrêtée.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect

Forme:	Liquide.
Couleur:	Transparent, incolore.
Odeur:	Aromatique.
Seuil olfactif:	Non déterminé.
pH:	12,5.
Changement d'état:	
Point de fusion/point de congélation:	- 7 °C.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	± 100 °C.
Point d'éclair:	> 62 °C.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non utilisable.
Auto-inflammation:	Non déterminé.
Limites d'explosion inférieure:	Non déterminée.
supérieure:	Non déterminée.
Densité relative:	1,06 (eau = 1).
Densité de vapeur:	Non déterminée.
Pression de vapeur:	Non déterminée.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement soluble/miscible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
dynamique:	Non déterminée.
cinématique:	Non déterminée.
Propriétés explosives:	Contient du 2-butoxyéthanol qui à 1,1 - 10,6 %(V) est explosif en combinaison avec l'air.
Propriétés comburantes:	Non déterminée.

9.2. Autres informations

EU-COV: 54 g/l.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité.

10.1. Réactivité Stable à température ambiante et en solution aqueuse. Contient des éthers de glycol pouvant former des peroxydes.

10.2. Stabilité chimique: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Edition: 26 novembre 2018, version 2.2
Révision de: 17 novembre 2017
Nom commercial: GENERAL PURPOSE
Page: 11 de 17

Décomposition thermique/conditions

à éviter: Aucune réaction dangereuse connue. Éviter les températures élevées lors du stockage ($> 30^{\circ}\text{C}$) afin d'éviter la détérioration du matériau ou l'accumulation de pression. Éviter les températures élevées ($> 80^{\circ}\text{C}$) et basses ($< 10^{\circ}\text{C}$). Le matériau craint le gel.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction violente au contact des acides (forts).

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les étincelles, flammes nues et autres sources d'inflammation. Éviter l'évaporation dans un environnement non ventilé. Protéger de la chaleur et des rayons de soleil. Protéger contre le gel.

10.5. Matières incompatibles

Légèrement corrosif pour les métaux. Agents oxydants, acides, halogènes, aluminium, zinc, cuivre, étain (et alliages).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage, aucun produit de décomposition dangereux ne se forme. En cas d'échauffement ou de combustion, des vapeurs irritantes ou toxiques, tels des oxydes de carbone et de la fumée, peuvent se dégager. Peut former des peroxydes explosifs et de l'hydrogène en combinaison avec des métaux comme l'aluminium, l'étain et le zinc. Fumée et vapeurs corrosives en cas de décomposition par échauffement, y compris des oxydes de soufre, des oxydes de carbone et de l'hydrogène sulfuré.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë sur la base des composants.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
Information produit: 10213-79-3	Métasilicate de sodium pentahydraté	
Oral	LD50	1152 - 1349 mg/kg (rat)
Inhalation	LC50 (4 h)	> 2,06 mg/l (rat) pour le métasilicate de sodium
Cutané	LD50	> 5000 mg/kg (rat)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
Information produit: 111-76-2	2-Butoxyéthanol	
Oral	LD50	1746 mg/kg (rat) (OCDE 401)
Inhalation	LD50	> 400 mg/kg (rat)
	LC0 (7 h)	> 400 ppm (chien) (OCDE 403)
Cutané	LC50 (4 h)	> 2 mg/l (rat)
	LD0	> 1200 mg/kg (cochon d'Inde)
	LD50	2270 mg/kg (rat)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
Information produit: 69011-36-5	Isotridécanol,éthoxylé (>7 - <15 EO)	
Oral	LD50	300 - 2000 mg/kg (rat)
Inhalation	LC50 (4 h)	-
Cutané	LD50	> 2000 mg/kg (lapin)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Edition: 26 novembre 2018, version 2.2
 Révision de: 17 novembre 2017
 Nom commercial: GENERAL PURPOSE
 Page: 12 de 17

Information produit: 3088-31-1	Sulfate de 2-(2-dodécyloxyéthoxy) éthyle et de sodium	
Oral	LD50	1820 mg/kg (rat) (read across)
Inhalation	LC50 (4 h)	-
Cutané	LD50	580 mg/kg (rat) (read across)

L'évaluation ci-dessous des dangers pour la santé se base sur une évaluation des différents composants du produit.

Effet primaire d'irritation:

de la peau: Irritant pour la peau et les muqueuses.
 des yeux: Effet irritant / corrosif.

Mutagénicité pour les cellules germinales: Non classé.

Toxicité pour l'appareil reproducteur et pour le développement: Non classé. Contient de l'isotridécanol,ethoxylé (>7 - <15 EO) qui est classé dans le groupe à risque en rapport avec la grossesse: C. (DFG, groupe C: Si la valeur MAC n'est pas dépassée, il n'y a pas de risque accru de trouble développemental de l'embryon ou du fœtus.) Étude sur la toxicité pour la reproduction avec deux générations: rat indique : NOAEL (parents): > 250 mg/kg (sur base du poids sec et par jour)
 NOAEL (F1): > 250 mg/kg (sur base du poids sec et par jour)
 NOAEL (F2): > 250 mg/kg (sur base du poids sec et par jour) évaluation du groupe.

Tératogénicité:

NOAEL: > 50 mg/kg (sur base du poids sec et par jour)
 NOAEL (animal mère): 50 mg/kg (sur base du poids sec et par jour);
 Étude sur la toxicité pour la reproduction avec deux générations évaluation du groupe.

Sensibilisation: Contient une substance qui est soupçonnée avoir un effet sensibilisant (sulfate de 2-(2-dodécyloxyéthoxy) éthyle et de sodium).

Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction): Non classé.

Autres informations: Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques.

12.1. Toxicité

Toxicité écologique sur la base des composants.

Toxicité aquatique:		
Information produit: 10213-79-3	Métasilicate de sodium pentahydraté	
Poissons	LC50 (96 h)	210 mg/l (brachydanio rerio) (OCDE 203)
Daphnies	EC0 (24 h)	> 500 mg/l (daphnia magna)
Algues	EC50 (72 h)	207 mg/l (scenedesmus subspicatus) (OCDE 201)
Bactéries	EC0	-

Toxicité aquatique:		
Information produit: 111-76-2	2-Butoxyéthanol	
Poissons	LC50 (96 h)	1474 mg/l (oncorhynchus mykiss) (OCDE 203)
	LC50 (24 h)	1700 mg/l (carassius autatus)
Daphnies	EC50 (48 h)	1550 mg/l (daphnia magna) (OCDE 202)
Algues	EC50 (72 h)	911 mg/l (scenedesmus subspicatus) (méthode UE C.3)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Edition: 26 novembre 2018, version 2.2
 Révision de: 17 novembre 2017
 Nom commercial: GENERAL PURPOSE
 Page: 13 de 17

Bactéries	EC5	463 mg/l (uronema parduzoi)
-----------	-----	-----------------------------

Toxicité aquatique:		
Information produit: 69011-36-5	Isotridécanol,éthoxylé (>7 - <15 EO)	
Poissons	LC50 (96 h)	1 - 10 mg/l (cyprinus carpio) (OCDE 203)
Daphnies	EC50 (48 h)	1 - 10 mg/l (daphnia magna) (OCDE 202)
Algues	EC50 (72 h)	1 - 10 mg/l (desmodesmus subspicatus) (OCDE 201)
Bactéries	EC50	140 mg/l (boue activée)

Toxicité aquatique:		
Information produit: 3088-31-1	Sulfate de 2-(2-dodécyloxyéthoxy) éthyle et de sodium	
Poissons	LC50	46 mg/l (oryzias latipes) (read across)
Daphnies	EC50 (24 h)	7,2 - 154 mg/l (read across)
Algues	EC50 (24 h)	100 mg/l (read across) (laminaria hyperborea)
Bactéries	EC50 (3 h)	135 mg/l (boue activée) (read across)

L'évaluation ci-dessous des dangers pour l'environnement se base sur une évaluation des différents composants du produit.

12.2. Persistance et dégradabilité

Partiellement inorganique et partiellement biologiquement dégradable à terme.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

Autres indications écologiques

Informations générales: -

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation des caractères persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) et des caractères très persistants et très bioaccumulables (vPvB) n'est pas concluante pour ce mélange qui n'est donc pas considéré comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Peut être évacué vers une installation de combustion contrôlée en respectant les prescriptions des instances locales. La production de déchets doit être évitée ou réduite autant que possible. Si cela n'est pas possible, incinérer les déchets dans une installation d'incinération agréée équipée de dispositifs de lavage et de neutralisation des gaz de combustion et autres produits toxiques de la combustion. Les déchets, même en petites quantités, ne doivent jamais être déversés dans les égouts ou les eaux de surface.

Règlement CE pour l'élimination

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Edition: 26 novembre 2018, version 2.2
Révision de: 17 novembre 2017
Nom commercial: GENERAL PURPOSE
Page: 14 de 17

des déchets (EWC):	06 02 05* DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE, déchets provenant de la FFDU de bases, autres bases; déchets contenant des substances dangereuses.
Emballages non nettoyés Recommandation:	Élimination des déchets conformément aux prescriptions légales. Vider avec précaution l'emballage. Ne pas polluer le sol, l'eau ou l'environnement avec l'emballage contaminé. Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport.

Transport par terre ADR/RID (transfrontalier)



Classe ADR/GGVSEB:	8
N° d'identification de danger:	80
Numéro ONU:	1719
Groupe d'emballage:	II
Étiquette:	8
Marquage spécial:	-
Nom d'expédition des Nations Unies:	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE N.S.A. (mélange contient du métasilicate de sodium pentahydraté)
Code de restriction en tunnels:	E
Note:	Dans certaines circonstances, le fournisseur se prévaut de l'exemption totale pour les quantités limitées et exemptées - quantité nette maximale par emballage intérieur 1 L.

Transport par voie navigable ADN/ADR

Classe ADN/R:	8
Numéro ONU:	1719
Risque secondaire:	
Substances dangereuses pour l'environnement:	-
Propriétés CMR:	-
Flottabilité:	-

Transport maritime IMDG

Classe IMDG:	8
Numéro ONU:	1719
Étiquette:	8
Groupe d'emballage:	II
Numéro EMS:	F-A, S-B
Polluant marin:	Non
Désignation technique exacte:	CAUSTIC ALKALI LIQUID, NOS (mixture contains sodium metasilicate pentahydrate)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Edition: 26 novembre 2018, version 2.2
Révision de: 17 novembre 2017
Nom commercial: GENERAL PURPOSE
Page: 15 de 17

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR	
Classe ICAO/IATA:	8
Numéro ONU:	1719
Étiquette:	8
Groupe d'emballage:	II
Désignation technique exacte:	CAUSTIC ALKALI LIQUID, NOS (mixture contains sodium metasilicate pentahydrate)
14.1. Numéro ONU	1719
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE N.S.A. (mélange contient du métasilicate de sodium pentahydraté)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Matières caustiques.
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
Réglementations nationales:	
Decree n° 2011-321:	Décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils.
Si commercialisé pour le grand public:	
Avertissement tactile de danger:	Avertissement tactile de danger (EN-ISO 11683).
Emballages à l'épreuve des enfants:	Requis selon la norme EN ISO 8317 pour les emballages refermables. Requis selon la norme CEN EN-862 pour les emballages non refermables.
Règlements et directives UE s'appliquant à ce mélange (non encore mentionnés directement ou indirectement):	
Directive 89/686/CEE	Équipement de protection individuelle (remplacé à partir du 21 avril 2018 par le règlement (UE) 2016/425).
Directive 94/33/CE	Protection des jeunes au travail.
Directive 98/24/CE	Risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Edition: 26 novembre 2018, version 2.2
Révision de: 17 novembre 2017
Nom commercial: GENERAL PURPOSE
Page: 16 de 17

Directive 99/13/CE	Relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations.
Directive 2004/42/CE	Relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures.
Règlement (CE) N° 2004/648	Relatif aux détergents.
Règlement (CE) N° 1272/2008	Relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
Règlement (UE) N° 830/2015	De la commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations.

Liste des phrases H et EUH pertinentes des rubrique 2 et 3:

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H312 - Nocif par contact cutané.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 - Nocif par inhalation.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
Acute Tox. - Toxicité aiguë.
Eye Dam. - Lésions oculaires graves.
Eye Irrit. - Lésions irritation oculaire.
Met. Corr. - Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux.
Skin Corr. - Corrosion cutanée.
Skin Irrit. - Irritation cutanée.
Skin Sens. - Sensibilisation cutanée.
STOT SE - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Historique:

Imprimée le:	18 mars 2019.
Edition précédente:	17 novembre 2017, version 2.1.
Version:	2.2.
Modifications:	Mise à jour conformément à la législation et de la classification.

Classification conformément au règlement (CE)

N° 1272/2008: Classification du mélange à partir de la méthode de calcul standard.

Les informations fournies sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette fiche de données de sécurité décrit le produit sous le seul aspect de la sécurité. En aucun cas ces informations ne sauraient être prises comme des garanties concernant des propriétés du produit. Il incombe toujours à

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Edition: 26 novembre 2018, version 2.2
Révision de: 17 novembre 2017
Nom commercial: GENERAL PURPOSE
Page: 17 de 17

la responsabilité de l'utilisateur d'utiliser ce produit avec tous les soins nécessaires et de respecter les lois et règlements en vigueur.

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) N° 1907/2006.

Abréviations et acronymes:

ADR:	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID:	Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA:	International Air Transport Association
IATA-DGR:	Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO:	International Civil Aviation Organization
ICAO-TI:	Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
P:	Marine Pollutant (Polluant marin)
GHS:	Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
CAS:	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
EC50:	Half maximal effective concentration
LC50:	Lethal concentration, 50 percent
LD50:	Lethal dose, 50 percent
OEL:	Occupational Exposure Limit
NOEC:	No Observed Effect Concentration
vPvB:	Very Persistent and Very Bioaccumulative
PBT:	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
EWC:	European Waste Catalogue
TWA:	Time-Weighted Average (moyenne pondérée dans le temps, valeur limite ayant trait à la valeur MAC)
DNEL:	Derived No-Effect Level
DMEL:	Derived Minimal Effect Level
PNEC:	Predicted No-Effect Concentration

GENERAL PURPOSE est une marque commerciale de Branson Ultrasonics S.A.